

Calendrier des collectes 2025

Emballages et papiers

Lundi

Semaines Impaires	
AMONDANS, CADEMÈNE, CLÉRON, FERTANS, LIZINE, MALBRANS, MALANS, SCEY-VAISIÈRES	
Janvier	13 • 27
Février	10 • 24
Mars	7 • 21
Avril	5 • 19
Mai	2 • 16 • 30
Juin	14 • 28
Juillet	11 • 25
Août	8 • 22
Septembre	5 • 19
Octobre	2 • 16 • 30
Novembre	14 • 28
Décembre	11 • 25

Collecte normale les jours fériés

Mardi

Semaines Paires	
BUFFARD, BRÈRES, CHOUZELOT, LAVANS-QUINGEY, LIESLE, LOMBARD, MESMAY, PAROY, PESSANS, SAMSON	
Janvier	7 • 21
Février	4 • 18
Mars	4 • 18
Avril	1 • 15 • 29
Mai	13 • 27
Juin	10 • 24
Juillet	8 • 22
Août	5 • 19
Septembre	2 • 16 • 30
Octobre	14 • 28
Novembre	11 • 25
Décembre	9 • 23

Collecte normale les jours fériés

Mercredi

Semaines Paires	
BONNEVAUX-LE-PIEURÉ, DURNES, ÉCHEVANNES, L'HÔPITAL DU GROSBOIS, LAVANS-VUILLAFANS, CHÂTEAU D'ORNANS, SAULLES, TARCENAY-FOUCHERANS, TREPOT	
Janvier	8 • 22
Février	5 • 19
Mars	5 • 19
Avril	2 • 16 • 30
Mai	14 • 28
Juin	11 • 25
Juillet	9 • 23
Août	6 • 20
Septembre	3 • 17
Octobre	1 • 15 • 29
Novembre	12 • 26
Décembre	10 • 24

Semaines Impaires

AMANCEY, AMATHAY-VESIGNEUX, BOLANDOZ, CHATEAUVEUX LES FOSSES, LODS, LONGEVILLE, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, REUGNEY, VUILLAFANS	
Janvier	15 • 29
Février	12 • 26
Mars	12 • 26
Avril	9 • 23
Mai	7 • 21
Juin	4 • 18
Juillet	2 • 16 • 30
Août	13 • 27
Septembre	10 • 24
Octobre	8 • 22
Novembre	5 • 19
Décembre	3 • 17 • 31

Collecte du 1^{er} janvier 2025 avancée au samedi 28 décembre 2024

Jeudi

Semaines Paires	
BARTHERANS, BY, CHANTRANS, CHASSAGNE SAINT DENIS, CHAY, COURCELLES, CUSSEY SUR LISON, ÉCHAY FLAGEY, GOUX SOUS LANDET, LES MONTROIS, VAL MYON, PALANTINE, QUINGEY, RENNES SUR LOUE, RONCHAU, ROUHE, SILLEY, AMANCEY	
Janvier	9 • 23
Février	6 • 20
Mars	6 • 20
Avril	3 • 17
Mai	3 • 15 • 29
Juin	12 • 26
Juillet	10 • 24
Août	7 • 21
Septembre	4 • 18
Octobre	2 • 16 • 30
Novembre	13 • 27
Décembre	11 • 27

Collecte normale les jours fériés. Sauf : Collecte du 1^{er} mai décalée au samedi 3 mai Collecte du 25 décembre décalée au samedi 27 décembre

Semaines Impaires

ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, CESSY, CHARNAY, CHENECEY, BUILLON, CROUZET-MIGETTE, DESERVILLERS, ÉPEUGNEY, ÉTERNOZ, MONTMAYOUX, MONTROND LE CHÂTEAU, NANS SOUS SAINTE ANNE, FUREY, SAINTE-ANNE, SARAZ	
Janvier	2 • 16 • 30
Février	13 • 27
Mars	13 • 27
Avril	10 • 24
Mai	8 • 22
Juin	5 • 19
Juillet	3 • 17 • 31
Août	14 • 28
Septembre	11 • 25
Octobre	9 • 23
Novembre	6 • 20
Décembre	4 • 18

Collecte normale les jours fériés

En VRAC (pas en sac) et BIEN SÉPARÉS (non imbriqués)

Sortir le bac la veille au soir, poignées côté route (merci pour les équipiers de collecte !)

Vendredi

Semaines Impaires	
MONTGESOYE	
Janvier	3 • 17 • 31
Février	14 • 28
Mars	14 • 28
Avril	11 • 25
Mai	9 • 23
Juin	6 • 20
Juillet	4 • 18
Août	1 • 15 • 29
Septembre	12 • 26
Octobre	10 • 24
Novembre	7 • 21
Décembre	5 • 19

Collecte normale les jours fériés

Tous les vendredis

Ornans (sauf château mercredi des semaines paires)

Collecte normale les jours fériés

Collecte des encombrants

Les encombrants sont des déchets ménagers volumineux que les usagers ne peuvent pas apporter à la déchetterie par leurs propres moyens dans leur véhicule particulier (gros électroménager, meubles, matelas, canapés).

La CCLL a missionné l'association Tri, basée à Quingey, pour effectuer la collecte des encombrants. Ne concerne pas les déchets des professionnels. Pour bénéficier d'une collecte d'encombrants, d'un volume de 3 m³ maximum, vous pouvez vous inscrire :

- En ligne sur <https://ccllouelison.fr/fr/rb/429639/encombrants-2>



• Par téléphone auprès de l'association Tri au 03 81 57 56 61, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.



Les éco-centres (déchetteries)

(Fermés les jours fériés)

Horaires variables en cas d'intempéries - Plus d'infos au 03 81 21 15 60 et sur www.sybert.fr

Site	Jours d'ouverture	Hiver (1 ^{er} novembre - 28/29 février)	Été (1 ^{er} mars - 31 octobre)
Amancey	Mercredi - Vendredi - Samedi		
Arc-et-Senans	Mardi - Samedi		
Byans-sur-Doubs	Mercredi (semaines paires) Samedi (semaines impaires)		
Épeugney	Mardi - Samedi		
Lavans-Quingey	Lundi - Mercredi - Samedi	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50 <i>Les samedis jusqu'à 17h50</i>
Myon	Mercredi (semaines impaires) Samedi (semaines paires)		
Saint-Vit	Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi		
Saône	Du Lundi au Vendredi		
Ornans	Du Lundi au Vendredi Samedi	13 h 30 - 16 h 50 8h30-12h20/13h30-16h50	13 h 30 - 16 h 50 8h30-12h20/13h30-17h50
Besançon-Tilleroies	Du Lundi au Samedi Dimanche	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50 8 h 30 - 12 h 20	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50 <i>Les samedis jusqu'à 17h50</i> 8 h 30 - 12 h 20
Thoraize	Du Mardi au Samedi	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50	8 h 30 - 12 h 20 13 h 30 - 16 h 50 <i>Les samedis jusqu'à 17h50</i>

Attention : en période estivale, les éco-centres sont ouverts jusqu'à 17h50 les samedis uniquement

Comment régler ma facture ?



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vos factures vous sont toujours adressées et vous connaissez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Pour adhérer au prélèvement, merci de vous renseigner auprès de votre Service Gestion des Déchets.



LE RÈGLEMENT PAR INTERNET

Votre collectivité vous offre la possibilité de régler votre facture depuis son site www.ccllouelison.fr grâce à votre identifiant et votre mot de passe indiqués sur votre facture. Ce moyen de paiement sécurisé est accessible 7 j/7 et 24 h/24.



VIREMENT

Sur votre facture se trouvent les coordonnées bancaires du compte de la trésorerie d'Ornans sur lequel vous pouvez effectuer un virement du montant de votre facture. Merci de ne pas oublier de noter en zone « Objet / libellé » la mention OM indiquée sur votre facture.



PAR CARTE BANCAIRE OU NUMÉRAIRE

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni(e) du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).



Calendrier des collectes 2025



Jean-Claude Stadelmann
8^e vice-Président
Gestion des déchets et Mobilité
Communauté de communes
Loue Lison

Réorganisation de la collecte des bacs gris en 2025



La gestion des déchets est un enjeu prioritaire pour la préservation des milieux naturels et dans la lutte contre le changement climatique. Réduire la production des déchets permet d'économiser les matières premières et diminuer notre empreinte carbone pour un moindre impact de notre activité sur l'environnement et le climat. La Communauté de communes Loue Lison a observé une baisse significative du tonnage des ordures ménagères résiduelles (bacs gris). Ceci grâce à la mise en place de la redevance incitative, à l'extension des consignes de tri des recyclables acceptés dans le bac jaune et surtout au déploiement du compostage des biodéchets. Ainsi, nous constatons que plus de 80 % des usagers sortent leur bac gris une seule fois par mois et que 8 % seulement deux fois par mois.

La collecte hebdomadaire ne reflète plus un besoin essentiel pour notre territoire et ne correspond pas à notre volonté politique de réduction de l'impact environnemental, notamment du nombre de kilomètres effectués lors des tournées de collecte. Il convient donc de faire évoluer cette fréquence.

C'est pourquoi, à compter du 2 janvier 2025, la collecte des bacs gris sera effectuée toutes les deux semaines. En revanche, les professionnels (assimilés) continueront d'être collectés toutes les semaines, comme l'impose la législation.

À notre échelle communautaire et dans un contexte de hausse générale des coûts de service, ce passage en collecte toutes les deux semaines nous permet de maintenir les tarifs de la redevance incitative. Pour rappel, cette redevance comprend la collecte et le traitement des ordures ménagères (bacs gris), des emballages recyclables (bacs jaunes), du verre et des encombrants, mais aussi l'accès aux éco-centres, une contribution à la valorisation organique, la prévention et les services administratifs.

Cette réorganisation nous oblige à une refonte globale de nos tournées. Vous trouverez dans ce nouveau calendrier les jours de collecte dans votre commune.

Je vous rappelle que les horaires de passage du camion pouvant varier, vous devez sortir vos bacs la veille au soir et les rentrer après le vidage.

Je vous remercie d'avance pour votre implication à préserver notre environnement. »



Biodéchets

Le tri des biodéchets (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) est un geste du quotidien à mettre en œuvre. C'est pourquoi la CC Loue Lison en partenariat avec le Sybert propose l'achat de composteurs individuels à tarifs subventionnés.

Pour acheter un composteur individuel (livraison à domicile) ou pour plus de renseignements, contactez le Service Gestion des Déchets de la CC Loue Lison.

- Petit modèle en bois (300 litres)
- Grand modèle en bois (570 litres)
- ou lombricompost (pour les personnes vivant en appartement)

Si vous n'avez pas la possibilité de composter à domicile, un site de compostage de quartier ou de village est mis à votre disposition dans certaines communes. Pour se renseigner sur le compostage collectif ou se former, contactez les services du SYBERT à compostage@sybert.fr et par téléphone au : 03 81 21 15 60



lombricompost

modèle bois



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE-LISON
SERVICE GESTION DES DÉCHETS :
service.dechets@ccllouelison.fr

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

03 81 57 16 70 ou 03 81 63 84 63 • Du lundi au vendredi
7 rue Édouard Bastide • 25290 ORNANS • service.dechets@ccllouelison.fr

